



## DIPA - Contestation mode d'emploi

Vous venez de recevoir le courrier de votre CPAM avec votre solde DIPA 3 cas de figure se présentent :

- Votre solde CPAM est négatif, le solde obtenu avec la calculatrice FSDL est positif
- Votre solde CPAM est positif, vous obtenez avec la calculatrice FSDL un solde positif supérieur
- Votre solde est négatif, la calculatrice FSDL vous donne un solde négatif plus faible

Accéder à la [calculatrice FSDL](#)

**Dans tous les cas, vous avez 2 mois pour contester le calcul à réception du dit courrier.**

### Comment contester ?

En envoyant une lettre recommandée avec accusé de réception ainsi que les documents listés ci-dessous :

- > à la **Commission de Recours Amiable de la CPAM de votre lieu d'exercice**
- > au **service gestionnaire de la CPAM**

### Même courrier pour les 2 services

Nous vous proposons des courriers types (voir ci-dessous) rédigés avec nos avocats, selon votre situation. Ils sont à compléter avec vos données personnelles.

**Ceci même si vous avez déjà adressé une première lettre de contestation auprès du directeur de votre CPAM.**

### Vous devez donc envoyer :

- la lettre de contestation correspondant à votre situation en recommandé avec accusé de réception (LRAR), **le même courrier pour les 2 services**
- la copie du courrier reçu de l'Assurance Maladie intitulé "*aide pour perte d'activité – notification de sommes versées a tort*",
- la capture d'écran de la calculatrice FSDL, avec vos données saisies dedans,

- les copies d'écran de votre logiciel métier montrant la réalité des honoraires ED pour les périodes 16 mars-30 avril 2020, 1-31 mai 2020, 1-30 juin 2020,
- tout document montrant une erreur sur vos Indemnités Journalières Sécurité Sociale (IJSS),
- en cas d'erreur sur le montant de l'indemnisation pour activité partielle (indemnités perçues pour le salaire de vos salariés), les documents montrant cette erreur (les copies des demandes d'indemnisation par exemple),
- tout autre élément justifiant une erreur de traitement de votre dossier sur des situations d'arrêt maternité ou maladie sur l'année 2019, des débuts d'activité en 2019 ou 2020,...

→ **ACCÈS AUX COURRIERS TYPES**

cliquez sur le courrier correspondant à votre cas :

→ [Courrier solde CPAM négatif – solde calculé FSDL positif](#)

→ [Courrier solde CPAM positif – solde calculé FSDL supérieur](#)

→ [Courrier solde CPAM négatif – solde calculé FSDL négatif mais plus faible](#)